



École Blanche de Castille

Cultiver les valeurs et Grandir ensemble

UAI 0061054N

16 avenue Dillies - 06300 NICE

Tél : 04 93 89 02 12 - www.blanche2castille.com

RENTREE SCOLAIRE 2025-2026

PRIMAIRE

Fonctionnement des différents services à partir du lundi 1^{er} septembre 2025.
(Restauration, navette du soir et garderie)

CLASSES	DATES / HORAIRES
CP CE1 CE2 CM1 CM2	Lundi 1 ^{er} septembre 2025 8 heures 45

Toutes les réunions parents/enseignantes auront lieu courant septembre. La date sera communiquée par les enseignantes.

MATERNELLE

Fonctionnement des différents services à partir du lundi 1^{er} septembre 2025.
(Restauration, navette du soir et garderie)

CLASSES	DATES	HORAIRES
PS	Lundi 2* ou mardi 3* septembre	* Groupes composés lors de la visite de l'école
MS et GS	Lundi 1 ^{er} septembre	8 heures 45

C. NAPOLIER
Directrice



École Blanche de Castille

Cultiver les valeurs et Grandir ensemble

UAI 0061054N

16 avenue Dillies - 06300 NICE

Tél : 04 93 89 02 12 - www.blanche2castille.com

REGLEMENT DE CIRCULATION

Le respect des autres et la convivialité devraient suffire pour gérer les difficultés liées à la circulation qui s'impose à la circulation dans l'Établissement. Néanmoins, il apparaît utile de rappeler quelques règles qui s'imposent aux parents et aux personnels qui entrent en voiture dans l'école. Dans une voie privée ouverte à la circulation le code de la route s'applique. Les accidents engagent la responsabilité des conducteurs.

1. **La vitesse est limitée à 20 km/h** dans l'établissement. La prudence s'impose. La priorité doit être donnée aux piétons et aux véhicules qui montent.
2. Le stationnement devant la salle à manger et sur la plateforme d'entrée est réservé aux parents.
3. Le stationnement doit se faire aux endroits autorisés et en aucun cas devant les issues des bâtiments, les portails, le long de la cour du haut de l'école primaire et dans tous les lieux qui bloquent la circulation des véhicules (par exemple la plateforme de retournement). Les personnes qui, par leur stationnement obstruent des issues, verront leur responsabilité engagée en cas d'accident ou d'incendie.
4. Le virage devant le Collège doit être laissé libre par les véhicules qui descendent afin de permettre le dégagement de la plateforme d'entrée. D'une manière générale, il faut éviter de s'engager dans les virages si l'on risque de bloquer la circulation. Le demi-tour sur la plateforme du Collège ne doit pas gêner l'entrée ou la sortie des véhicules.
5. L'emplacement du petit car devant la salle à manger doit être laissé libre.
6. Sur l'avenue Dillies et dans l'Ecole, les conducteurs se conformeront aux instructions données par les personnes chargées de la circulation. Elles méritent le respect de tous pour ce travail ingrat.
7. Les élèves piétons sont invités à emprunter la sortie sur le Chemin du Cal.
8. Vider sa voiture ou faire faire ses besoins à son chien dans l'Établissement ne sont pas des comportements acceptables. De même, il est rappelé que la Loi interdit de fumer dans une Ecole (sauf dans la salle fumeur du personnel).
9. En cas d'attitude agressive ou d'infraction grave, un avertissement sera signifié par courrier. L'interdiction d'entrer en voiture dans Blanche de Castille pourra être décidée, en cas de récidive, par le Directeur. Le Conseil d'Établissement réuni en conseil de discipline pourra décider la non réinscription pour l'année suivante du ou des enfants de la famille impliquée.

Règlement adopté en Conseil d'Établissement le lundi 27 novembre 2000 et modifié le mardi 27 mai 2003.



École Blanche de Castille

Cultiver les valeurs et Grandir ensemble

UAI 0061054N

16 avenue Dillies - 06300 NICE

Tél : 04 93 89 02 12 - www.blanche2castille.com

CIRCULAIRE DE SECURITE ET DE BONNE ORGANISATION AU SEIN DE L'ECOLE

Chers parents,

Les nouvelles directives liées à la sécurité des établissements scolaires nous obligent à continuer cette organisation pour l'année scolaire 2025-2026 que vous devez **respecter obligatoirement**.

PLUS AUCUN VEHICULE NE CIRCULERA DANS L'ETABLISSEMENT

- Accueil des élèves de MS et GS maternelle et de primaire tous les matins de **7h45 à 8h40** au niveau de la plateforme du collège
- Pour les MS, GS et CP : prise en charge des élèves par un adulte
- Pour les CE1, CE2, CM1 et CM2 : montée en autonomie par le chemin piéton balisé jusqu'au bâtiment du primaire
- Accueil des élèves de PS : les parents peuvent les accompagner jusqu'à la porte du préau de maternelle, de **7h45 à 8h40**.
- **A 8h40, l'école sera fermée.**
- Sortie des élèves de MS, GS maternelle et de primaire tous les soirs à 16h30 au niveau de la plateforme du collège. Ils seront descendus par leur enseignante.
- Sortie des élèves de PS : les parents peuvent les récupérer, ainsi que leur frère et/ou sœur, au niveau de la porte du préau de maternelle de **16h20 à 16h40**. Au-delà de 16h40, le portail sera fermé et les enfants accompagnés d'un adulte descendront dans la salle de garderie située au collège.
- Les lieux de garderie seront situés au collège
- Les lieux d'étude dirigée seront situés au primaire

- Voici le récapitulatif des horaires de classe:

MATERNELLE	PRIMAIRE
Début des classes : 8h45	Début des classes : 8h45
Repas : 11h45	Repas : 11h55
Reprise : 13h20	Reprise : 13h30
Fin des classes : 16h20 (PS) 16h30 (MS et GS)	Fin des classes : 16h30

- **Les premiers jours seront une période d'essai, des ajustements sont susceptibles d'être apportés à cette organisation.**

- **En cas de non-respect** des conditions d'accès à l'établissement, un avertissement sera signifié par lettre recommandée avec avis de réception. En cas de récidive, le contrat de scolarisation sera immédiatement rompu et un signalement sera effectué auprès de la DSDEN (Direction des Services de l'Éducation Nationale) et des services de Police.